



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Conservatoire du
patrimoine bâti
quercynois - 2027**

**DATE DE LA
CONVOCATION**

9 juin 2026

DATE

D'AFFICHAGE

9 juin 2026

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 25

Présents : 16

Votants : 22

Voix : 43

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à neuf heures, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc – Géoparc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque - Limogne
M. D. BESSIERE, représentant de la Commune de Beauregard
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Blars
Mme A. TURLAIS, représentante de la Commune de Cabrerets
Mme A. LAFFERRERIE, représentante de la Commune de Cajarc
Mme S. RIVIERE, représentante de la Commune de Couzou
Mme S. TISON, représentante de la Commune de Lalbenque
M. J.B. JALLET, maire de la Commune de Rocamadour
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
M. C. PONS, maire de la Commune de Soulomès

ÉTAIENT EXCUSES

Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. A. TERLIZZI
M. M. LAVERDET, représentant de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
M. G. RAFFY, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, donne pouvoir à M. F. DESCREMPS
Mme M. MICHAUX, maire de la Commune de Gramat donne pouvoir à Mme C. MARLAS

ÉTAIENT EGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice-adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

La Présidente informe les membres du Bureau syndical que le Parc-Géoparc, en partenariat avec le CAUE du Lot et le Département du Lot, a engagé la création d'un Conservatoire du patrimoine bâti quercynois afin d'identifier, préserver et valoriser des édifices non protégés présentant un intérêt architectural, historique ou technique remarquable. Ce patrimoine vernaculaire, souvent méconnu et fragile, constitue un témoignage précieux des savoir-faire, des modes de vie et de l'histoire des Causses du Quercy.

À l'issue d'une première phase d'inventaire et d'expertise, plusieurs édifices ont été retenus pour intégrer le Conservatoire et faire l'objet de scénarios de conservation, de restauration et de valorisation. L'année 2026 marque le lancement d'un programme d'actions visant à faire connaître la démarche et à préparer les interventions futures : réalisation de supports audiovisuels de présentation du Conservatoire et d'un premier chantier exemplaire de restauration (toiture en lauzes calcaires sur charpente d'une grangette).

En 2027, le Conservatoire a vocation à déployer progressivement de nouvelles actions adaptées aux caractéristiques de chaque édifice : études patrimoniales, historiques ou techniques, diagnostics sanitaires et structurels, études de maîtrise d'œuvre, travaux de restauration, dispositifs d'interprétation, publications, formations, visites guidées et actions de sensibilisation. L'ambition est de constituer un véritable outil territorial de connaissance, de transmission et de sauvegarde du patrimoine bâti quercynois. Cette démarche contribue également à accompagner les propriétaires et les collectivités dans des projets exemplaires de restauration et de valorisation du patrimoine vernaculaire.

Total des dépenses : 13 000 €

Plan de financement :

Département du Lot : 10 000 €

Autofinancement : 3 000 €

Le Bureau syndical, valide, à l'unanimité, la proposition d'action ci-dessus, autorise la Présidente à déposer le dossier auprès du Département du Lot afin de solliciter les financements correspondants, et à signer l'ensemble des documents et conventions financières nécessaires.

**La Présidente
Catherine MARLAS**